

"Le cachet de la poste faisant foi" : de l'usage d'un adage bien connu en période de tempête révolutionnaire

Laurent VEGLIO

" PIÈCE DU MOIS " DU 3 JUIN 2023

Rédigée le 21 brumaire an 3 [11 novembre 1794] à St-Chély (Lozère) par le citoyen Léonard Barmont, cette lettre est adressée à la municipalité de Trévoux (Ain) et taxée pour 8 sols.

Réputé « émigré », Barmont proteste de sa présence effective sur le territoire français et se désespère de ne pas avoir été rayé de cette liste infâmante. Après avoir brièvement expliqué ce que recouvre cette notion « d'émigré » durant la Révolution, et les peines encourues par celles et ceux qui sont ainsi qualifiés, le conférencier présente quelques lettres qui témoignent du contrôle postal exercé sur les correspondances de ces individus et termine en dévoilant le post-scriptum de la missive de Barmont : celui-ci écrira tous les 15 jours au maire de Trévoux pour prouver sa présence en France !



en conséquence de ce j'ai pris le parti de vous écrire de quinze
jours en quinze jours, afin d'avoir dans vos archives un acte
authentique de ma non-émigration.